



Conseil communal du 17 décembre 2020

Interpellation de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative à « la dégradation de la propreté publique sur le territoire communal »

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : La propreté publique est clairement problématique à Saint-Gilles. Pour beaucoup de Saint-Gillois.es, elle est devenue une préoccupation majeure car elle affecte leur vie au quotidien. Il ne faut pas sortir très loin dans nos rues pour en faire le triste constat. Les plaintes se multiplient et de nombreux témoignages nous reviennent des quatre coins de la commune. De nombreux Saint-Gillois.es ont le sentiment que rien ne change, que la situation ne s'améliore pas et gagne même du terrain. Ils sont exaspérés de devoir vivre avec famille et enfants dans un environnement ainsi souillé et dégradé de façon récurrente, qui n'est pas sans impact sur le sentiment d'insécurité.

Nous savons que la commune n'est pas le seul acteur dans ce domaine et que Bruxelles Propreté (ABP) est également impliqué dans la gestion de la propreté publique. Nous sommes conscients que l'Agence ne rend pas toujours les services auxquels on peut légitimement s'attendre et aggrave ainsi la situation. Il n'en reste pas moins que les pouvoirs communaux se doivent de prendre des mesures fortes et apporter des solutions concrètes pour lutter efficacement et durablement contre ce fléau, et rendre l'espace public plus propre, plus agréable à vivre et plus sécurisant pour ses habitant.e.s, et ce sans tarder pour ne pas laisser croire que tout est permis à Saint-Gilles.

Aussi, nous souhaiterions savoir si l'enlèvement des graffiti et des tags des façades s'est poursuivi en 2020 ? Quels sont les facteurs qui expliquent le ralentissement du nettoyage des tags et graffiti ? Est-il prévu de l'intensifier ? Un plan de lutte contre les tags est-il mis en place ? Quels sont les résultats obtenus ?

Les abribus sont également souvent couverts de tags et semblent le rester très longtemps. Quelles actions concrètes sont-elles menées afin de les faire enlever ?

Les œuvres d'art situées dans l'espace public sont régulièrement vandalisées et couvertes de tags. Par exemple, le buste de Louis Morichar dans le parc Paulus est tagué et la plaque illisible, le buste d'Arthur De Greef au square Bouvier est souillé. Citons encore le manque d'entretien de la stèle supportant le Masque de Charles Plisnier au parc Paulus. Le

Collège est-il au courant de ces dégradations ? Quelle est votre stratégie de nettoyage et de réparation des œuvres dégradées ?

Dans votre accord de majorité, vous annoncez « l'emplacement d'une mini-déchetterie pour permettre aux Saint-Gillois.es, grâce à des horaires élargis, de déposer leurs vieilles batteries, lampes économiques, piles usagées, huiles de friture, petit électro, ampoules LED, vêtements usés... ». À l'heure actuelle, il existe bien les déchetteries mobiles, mais pas encore la mini-déchetterie annoncée. Pourtant ces dispositifs diminueraient certainement les dépôts d'encombrants sur la voie publique et auraient en plus l'avantage de valoriser ces déchets en les recyclant. Quand verra-t-elle le jour ? À quel endroit est-elle prévue ?

Les dépôts clandestins sont devenus un véritable fléau à Bruxelles. Saint-Gilles n'est pas épargnée. La commune de Ganshoren utilise des caméras mobiles pour acter les flagrants délits de dépôts clandestins sur la voie publique. Après plusieurs mois d'opération, la commune en tire un bilan positif. Quelque 146 constats ont été dressés en six mois et le montant total des amendes perçues s'élève à 32.000 euros. La commune d'Anderlecht a l'intention de faire de même. Si, comme cela semble être le cas, certaines communes parviennent à dissuader les dépôts sauvages, les contrevenants seront vite tentés de venir les abandonner le territoire sur de communes voisines. Cela pourrait être Saint-Gilles.

La commune a-t-elle recensé les « points noirs », c'est-à-dire les endroits où les dépôts clandestins sont récurrents et donc problématiques ? Un plan d'action est-il mis en place pour y remédier ? Envisagez-vous d'utiliser des caméras mobiles. Sinon, pourquoi ? Quelles alternatives proposez-vous pour lutter contre les dépôts clandestins ?

Des opérations répressives spécifiques sont-elles organisées pour lutter efficacement contre la malpropreté (dépôts clandestins, mégots de cigarettes,...) et réduire ainsi le sentiment d'impunité ?

Comment allez-vous intensifier la collaboration avec la police, inscrite également dans votre accord de majorité, et renforcer de manière générale la verbalisation et l'application effective des sanctions ?

Par ailleurs, le ramassage des cartons par Bruxelles Propreté n'est pas assuré avant 16h30, parfois 17h, notamment dans les artères commerçantes, offrant un spectacle peu attractif pour les chalands à un moment où, plus que jamais, les commerçants doivent être soutenus. La commune a-t-elle pris les contacts utiles afin d'améliorer la situation et modifier les horaires ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté – LB : La propreté est en effet l'une des problématiques qui affecte le plus les habitants. Nous sommes confrontés à des

phénomènes à la fois récurrents et changeants. Nous devons adapter notre façon de travailler et les moyens que nous y consacrons.

Les axes les plus problématiques sont connus. Pour beaucoup, il s'agit de voiries régionales. C'est un constat largement partagé par d'autres échevins bruxellois de la Propreté. Pour remédier, dans la limite de nos moyens, à cette situation, nous intervenons également sur les voiries régionales depuis le mois de juin. Les opérations « Quartiers propres » se sont transformées. Depuis six mois, elle ne sont plus mensuelles mais hebdomadaires et concernent des « points noirs », que nous identifions grâce aux retours des habitants et des gardiens de la paix.

Ces opérations ont deux volets : l'un de nettoyage – à l'eau si nécessaire –, par nos équipes ; l'autre, de sécurisation. Sont ciblés au cours de ces opérations, menées en après-midi et soirée avec les services de l'hygiène et la zone de police, les actes de malpropreté en rue mais aussi le stationnement dangereux.

Nous adaptons également notre matériel aux évolutions. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous avons acquis trois nouveaux gluttons, ce qui nous en fait six au total. Ils sont affectés aux axes les plus sales et les plus fréquentés.

Par ailleurs, les salissures évoluent aussi. Par exemple, nous devons constater que les personnes faisant leurs besoins en rue sont plus nombreuses, étant donné que les cafés et les restaurants sont fermés. Il n'en reste pas moins que ces salissures sont à nettoyer. J'ai demandé au service de mettre sur pied trois petites unités d'intervention rapides à l'eau. Toujours concernant cette problématique, une demande d'installation de toilettes publiques aux abords de la gare du Midi a été faite directement auprès de Bruxelles-Mobilité et du cabinet du ministre Maron.

J'en viens maintenant à la question des tags. Trois équipes de deux personnes sont constamment sur le terrain uniquement pour enlever les tags. Depuis la fin du premier confinement, plus de 700 chantiers ont été effectués. Force est de constater que, dans plusieurs cas, les façades nettoyées sont à nouveau taguées les jours qui suivent. Pour combattre ce fléau, des opérations conjointes avec la police sont nécessaires et ont déjà été organisées avant le confinement. Grâce à ces opérations communes, trois personnes ont pu être arrêtées depuis le mois de janvier. Il s'agit la plupart du temps de personnes ne résidant pas à Saint-Gilles, ni même à Bruxelles. Tous les tags sont photographiés et envoyés à la « tagothèque » de la zone de police Bruxelles-Ixelles qui centralise les données. Le service de la Propreté publique se réunit régulièrement avec la police pour mieux cibler ses actions.

Quant aux statues, elles sont nettoyées en prenant d'abord toutes les informations utiles sur la matière concernée.

En ce qui concerne les tags sur les abribus, c'est la STIB qui en a la charge. Elle les nettoie deux fois par an selon un calendrier fixe. Nous intervenons souvent lorsque l'opération de la STIB est prévue à une échéance trop lointaine.

Nous avons demandé récemment au service verbalisation de l'ABP d'intervenir sur les « points noirs » en matière de dépôts clandestins et de tags. Nous attendons leur calendrier d'action. De plus, à l'instar d'autres communes de la Région qui utilisent déjà ce système, je proposerai à mes collègues du Collège d'envisager l'achat de caméras au budget 2021.

En matière de verbalisation, notre service de la Propreté mène deux fois par mois des actions communes avec la police contre les incivilités liées à la propreté. En 2019, 771 sanctions communales ont été infligées. Quand c'est possible, nous privilégions le travail d'intérêt général au sein du service. Deux des tagueurs arrêtés cette année y ont passé chacun deux fois quinze jours. Pour l'un d'eux, sa façon de voir la propreté a profondément changé.

En matière d'encombrants clandestins, ils sont présents sur tout le territoire mais particulièrement sur les voiries régionales, axes de fort passage. Nous les signalons et Bruxelles-Propreté doit les enlever endéans les 72 h. C'est beaucoup trop tard. C'est pourquoi les agents communaux agissent bien avant. Une fois par semaine, un camion communal consacre toute sa journée à cette mission. Ce qui représente 31 tonnes.

Je tiens à rappeler que notre service vient enlever gratuitement les encombrants à domicile et que, trois fois par an, nous mettons en place des déchetteries mobiles pendant quatre jours.

Quant à la mini-déchetterie, c'est un projet auquel nous devons encore travailler. Les chantiers étant nombreux et la législature encore longue, la forme définitive n'est pas encore arrêtée. Je rappelle que les habitants peuvent faire appel à l'enlèvement gratuit à domicile. L'année dernière, 277 tonnes ont été enlevées.

J'attache une grande importance à la présence de Bruxelles-Propreté à nos côtés. J'ai assisté d'ailleurs à plusieurs reprises au comité d'accompagnement, qui associe le service communal et l'ABP. La responsable de notre service de la Propreté y communique systématiquement les problèmes rencontrés et nos demandes d'amélioration. Nous avons pu ainsi obtenir que les sacs du Parvis soient collectés plus tôt.

J'y ai aussi soulevé la question des cartons des commerces. Comme vous, je ne comprenais pas pourquoi ils n'étaient pas enlevés plus tôt ou pourquoi leur ramassage devait se faire à un autre moment que celui dédié aux riverains. La réponse est simple : l'ABP n'est pas la seule à effectuer ce service. Les commerçants peuvent faire appel à beaucoup d'autres opérateurs. De plus, on ne peut obliger l'ABP à ramasser les poubelles le lundi, telle autre

société, le mardi, et la troisième, le mercredi. Nous sommes donc confrontés à une certaine réalité.

Votre question sur le ralentissement du nettoyage m'a quelque peu surprise car vous savez que nous sommes depuis plusieurs mois en période d'épidémie. Les équipes du service de la Propreté ont-elles aussi été touchées par le virus : certaines personnes ont été malades, d'autres, mises en quarantaine, etc. À certains moments, il n'y avait que 40 personnes qui travaillaient dans tout le service.

J'espère avoir répondu à vos questions et ne pas avoir été trop longue

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous notons que vous comptez mettre en place de nouveaux moyens, comme les caméras. Nous espérons qu'ils seront suffisants et efficaces pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, et des commerçants en particulier. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation.

Question orale de Mme Czarnocki, conseillère communale, relative au « Conseil citoyen »

Mme Olenka Czarnocki, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Comme le Conseil citoyen s'est déjà réuni deux fois, j'aurais aimé avoir un retour et savoir comment les choses se sont passées.

Par ailleurs, plusieurs personnes sur les réseaux sociaux aimeraient connaître le nom des membres du Conseil citoyen, afin de les contacter, ce qui n'est pas prévu. La commune compte-t-elle communiquer ces noms ? Comment entend-elle répondre à ces demandes ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : La première réunion du Conseil citoyen s'est tenue le 21 novembre. Il était important de l'organiser pour éviter tout risque de démobilitation. Les conditions n'étaient pas idéales mais nous ne pouvions plus attendre.

Il s'agissait avant tout d'une séance d'installation destinée à expliquer la procédure de participation proprement dite. Particitiz souhaitait informer les membres du Conseil sur la méthode de travail.

Ceux ont surtout réfléchi à ce qu'ils allaient faire et ont adopté une sorte de charte précisant les modalités de leur travail. Cette démarche est intéressante car elle associe les panélistes aux techniques mêmes de participation, de consultation et de structuration des débats (temps de parole, etc.).

Ils ont également fixé le calendrier de leurs prochaines réunions. Ils ont exprimé leur préférence pour des séances en présentiel, plus propices à l'établissement de liens de confiance. Nous verrons si la situation le permettra en janvier ou février.

Une seconde réunion a eu lieu le 12 décembre. Là, ils sont rentrés dans le vif du sujet. Comme vous le savez, la première thématique sur laquelle ils vont travailler porte sur les incivilités.

Particitiz a pris contact avec chaque panéliste pour bien expliquer la manière de travailler en virtuel et, à cet égard, nous avons pu compter sur la collaboration de l'Atelier du Web, l'espace public multimédia communal. Des facilitateurs ont également animé des sous-groupes pour contribuer à créer ce climat de confiance, indispensable à un travail fécond.

Sur les 35 panélistes, 33 avaient confirmé leur participation. Cinq n'ont pu être présents pour des raisons médicales ou familiales.

Il faut bien comprendre que les panélistes ne sont pas les porte-voix d'un groupe ou d'un quartier. Pour ce faire, il est possible d'interpeller ou de poser des questions au Collège lors des séances du conseil communal. Le rôle des panélistes à de donner une opinion sur des problématiques transversales qui intéressent l'ensemble du territoire communal.

Un mécanisme de rapportage sera prévu afin que nous puissions suivre la manière dont ils travaillent et leurs avis. Un document expliquant le fonctionnement du panel sera mis en ligne, ainsi que des comptes rendus de réunions. Une adresse électronique figurera sur le blog consacré au Conseil citoyen de sorte que les Saint-Gillois.es pourront transmettre leurs remarques et commentaires sur les discussions abordées.

Par ailleurs, les panélistes viendront régulièrement présenter au conseil communal les résultats de leur travail.

Si, sur l'une ou l'autre thématique examinée, des pistes de solutions se dégagent de leur travail, nous devons veiller à les concrétiser. Il est important que qu'ils voient que le conseil communal assure le suivi. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Enfin, c'est aux panélistes eux-mêmes de faire savoir s'ils souhaitent que leurs noms soient rendus publics. Certains désireront peut-être rester dans l'anonymat. C'est une question qu'il faudra leur poser car elle soulève le problème de la confidentialité des données privées. Je ne pense pas qu'il soit indispensable de connaître l'identité des panélistes. Si certains veulent se faire connaître, c'est leur droit. Mais il ne faudrait pas que l'un d'eux, à un moment donné, se fasse harceler parce qu'il exprime de opinions contraires à celles défendues par pas mal de gens. A réfléchir, donc.

Mme Olenka Czarnocki, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Je suis d'accord avec vous. Les panélistes ont été tirés au sort et n'ont pas vocation à être des personnes publiques. Je pense qu'il y a eu une confusion dans la population et il serait utile de lever ce malentendu.

Nous tenons très fort à ce projet et nous sommes ravis d'apprendre que des rapports réguliers seront présentés au conseil communal.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « un événement à la Maison du Livre ».

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Un événement, intitulé « Pour une convergence des luttes non consensuelle », co-organisé par La Maison du livre, avec le soutien d'equal.brussels et de la commune de Saint-Gilles, s'est tenu le jeudi 10 décembre. Deux échevins, M. Iammarino et M. Van Campenhout, siègent au conseil d'administration de La Maison du livre, asbl subsidiée, entre autre, par la commune.

Selon la première version de l'invitation diffusée sur internet – rapidement modifiée par la suite –, il était indiqué qu'il s'agissait d'un « *safe-space* en non-mixité sans hommes cisgenre-hétéro (oui *aux* mecs queer, oui *aux* personnes non-binaires !) et sans personnes blanches ».

Cet événement a-t-il été, directement ou indirectement, soutenu par la commune de Saint-Gilles ?

Êtes-vous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une invitation manifestement discriminatoire ? Le cas échéant, quelles mesures et sanctions ont-elles été prises ?

De manière générale, quelles mesures et contrôles existent au niveau communal pour s'assurer qu'il n'y ait aucune place pour la discrimination lors d'événements financés et/ou soutenus, directement ou indirectement, par la commune ?

M. le président : Je cède la parole à Mme de Vigneral, qui a une question sur le même sujet.

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : La semaine dernière, beaucoup de gens ont été choqués d'apprendre qu'un collectif, apparemment soutenu par la commune, organisait une réunion interdite aux personnes blanches et aux hommes hétéros.

Face à la polémique, l'argument du *safe space* a été avancé par le collectif. Tolérer ce genre d'actions ouvre la porte à d'autres dérives, plus graves encore, en créant des précédents. La commune a très bien agi en prenant immédiatement ses distances. On n'ose imaginer ce qui se passerait si un autre collectif, se protégeant derrière l'argument délirant du *safe space*, entendait tenir des réunions interdites aux personnes noires ou homosexuelles.

Cependant, cette actualité ouvre le débat sur les asbl et autres collectifs soutenus par les communes ou la Région avec l'argent du contribuable. Si on ne doute pas de la sincérité de la plupart de ces organisations, sans doute serait-il opportun que la commune exerce une surveillance accrue sur les activités de celles qu'elle subsidie, a fortiori à une époque où les dérives racistes et sexistes se multiplient, paradoxalement pour lutter contre celles-ci.

Selon moi, ce cas est symptomatique du délire collectif actuel (déboulonnage de nos statues, accentuation de la ségrégation à force de parler sans cesse de « racisé.e.s », etc.).

Le rôle de l'État, et donc de nos communes, est de calmer le jeu en mettant en place des outils pour ramener le débat à un niveau raisonnable et éviter les dérives telles que celles du collectif Imazi.Reine.

Quel type de soutien la commune comptait-elle apporter à cette initiative, avant de le retirer ?

Quels sont les outils mis en place pour contrôler que les asbl et autres collectifs soutenus par la commune (que ce soit une aide financière ou un prêt matériel) respectent effectivement nos valeurs ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Cohésion sociale – LB : Avant que M. Iammarino n'intervienne, j'aimerais préciser que je ne suis plus administrateur de la Maison du livre depuis fort longtemps, quoique j'ai toujours soutenu ses actions. Je ne sais pas où M. Naether a trouvé ses informations.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Dans le *Moniteur*.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Cohésion sociale – LB : Dans ce cas, il faudrait que la Maison du livre communique au *Moniteur* les changements survenus dans la composition de son CA depuis trois ou quatre ans au moins.

M. Francesco Iammarino, échevin de la Culture – Ecolo-Groen : Comme nous l'avons signalé dans le communiqué de presse, la commune de Saint-Gilles n'a ni subsidié ni soutenu l'atelier virtuel, qui s'est déroulé dans le cadre du Festival « Les mots du contre-pouvoir », organisé par le Librex et PointCulture Bruxelles. Il était donc logique que nous demandions que la mention « avec le soutien de la commune » soit retirée.

Contrairement à ce qu'ont indiqué certains médias ou encore Mme de Vignerat à l'instant, nous ne nous sommes pas distancés de l'événement pour la bonne raison que nous n'étions pas au courant de sa tenue.

La confusion vient du fait que la commune a apporté son soutien à l'ouverture du Festival en mettant en disposition la salle de la Maison du Peuple pour accueillir le débat auquel était notamment invitée l'essayiste et militante, Rokhaya Diallo. En fin de compte, en raison de la crise sanitaire, l'événement n'a pas eu lieu à la Maison du Peuple mais s'est tenu de manière virtuelle.

En tant que partenaire de l'ensemble du Festival, la Maison du livre devait héberger un certain nombre d'activités prévues et, au départ, l'atelier n'était pas programmé. Mais, lorsque l'organisation en présentiel a été abandonnée à cause de la seconde vague de l'épidémie, il

a été intégré à la nouvelle programmation sans que la Maison du livre en soit informée. Néanmoins, la Maison du livre ne se désolidarise pas de l'organisation du Festival. Je vous invite à prendre connaissance du communiqué qu'elle a publié sur son site internet pour éclaircir sa position.

Comment se déroule le contrôle des associations que nous subsidions ? En cas d'octroi de subventions ou de mise à disposition de locaux pour un événement, nous demandons aux asbl de nous fournir un certain nombre de documents – statuts, PV d'AG, rapport d'activités, etc. Cela nous permet d'avoir une vision de leur objet social et de leurs activités, et nous veillons à ce que celles-ci ne soient pas en contradiction avec nos valeurs.

Lorsqu'il s'agit d'un événement ponctuel, il va de soi que nous analysons l'objectif et les valeurs véhiculées afin de vérifier si elles sont conformes aux valeurs prônées par la commune. Par ailleurs, toute mise à disposition d'une salle est soumise à l'approbation du Collège, selon un règlement voté au Conseil communal, et tout octroi de subsides, à celle du conseil communal.

En revanche, la commune n'a pas vocation à analyser tous les événements organisés par une asbl afin de vérifier si chacune des actions menées est en adéquation avec les valeurs auxquelles elle annonce adhérer. Nous n'entendons pas surveiller toutes les activités des asbl avec lesquelles nous travaillons.

Pour revenir à cet atelier en particulier, et à la question de la discrimination, il convient de souligner qu'il ne s'agissait pas d'un événement à proprement parler, comme un concert ou la projection d'un film, mais d'un atelier et d'un groupe de parole rassemblant une dizaine de personnes en virtuel. Je peux comprendre qu'un événement interdit aux personnes blanches puisse interpeller certaines personnes et, sur ce point, je rejoindrais Unia qui a relevé le manque de pédagogie dans la communication de l'événement : « L'organisation de *safe space* doit se faire en s'adressant prioritairement aux groupes-cibles concernés ("réservé aux victimes de discrimination, de racisme, aux personnes issues de minorités ethniques, sexuelles, aux lesbiennes..."), et en évitant de communiquer de manière excluante... ».

Nous avons tous entendu ces derniers jours les arguments des uns et des autres sur les *safe space* et je ne tiens pas à lancer un débat stérile étant donné les différences de sensibilités présentes. Cependant, il convient de noter que, pour avoir un débat sur ce sujet serein et constructif, il est indispensable d'éviter les caricatures, comme celles qui ont circulé sur les réseaux sociaux, et d'essayer au minimum de comprendre que les militant.e.s qui défendent les *safe space* ne cherchent pas à opposer de la discrimination à la discrimination, comme le mentionne le communiqué d'Unia : « ces réunions en non-mixité choisie représentent un outil d'émancipation, un espace de parole et de partage. Il s'agit seulement

d'une étape car le but poursuivi est de construire une société plus mixte, plus inclusive et fondée sur un vivre-ensemble harmonieux. »

Bref, pour avoir un débat apaisé et même si l'on doute de l'opportunité d'une telle démarche, il est important d'éviter de l'associer à des objectifs de rejet, voire de racisme inversé, comme on a pu le lire, ou encore de la qualifier de « délirante ».

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : Je suis assez choquée car je ne comprends pas que l'on s'appuie sur le communiqué d'Unia qui, pour moi, rejoint la dérive que je dénonce dans l'organisation de cette réunion. Qu'elle ait rassemblé dix ou cent personnes ne fait pas de différence pour moi. C'est le concept même de cet atelier que je trouve inacceptable.

Je suis néanmoins soulagée d'apprendre que la commune, au final, n'avait pas grand-chose à voir avec cet événement, sinon de manière indirecte. On a échappé au pire.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En tant qu'administrateur de la Maison du livre, estimez-vous normal que celle-ci ne se désolidarise pas de la tenue de cet atelier ?

M. Francesco Iammarino, échevin de la Culture – Ecolo-Groen : La direction de la Maison du livre et son CA ont approuvé le communiqué que je vous invite à découvrir sur le site.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Cohésion sociale – LB : Je viens d'aller voir sur le site de la Maison du livre et mon nom ne figure pas parmi les membres du CA. Je compte donc sur M. Iammarino pour inviter la Maison du Livre à procéder au changement au *Moniteur*.

M. Francesco Iammarino, échevin de la Culture – Ecolo-Groen : Je l'ai fait.

Mondelinge vraag van de Heer Naether, gemeenteraadslid, over het COVID-19 vaccinatieprogramma in Sint-Gillis

M. Marc Naether, gemeenteraadslid – Groupe MR : Dit is de laatste vraag vanavond, en ik doe het in het Nederlands, over het COVID-19 vaccinatieprogramma.

Vanaf januari of misschien eind december zal er in België een COVID-19 vaccin beschikbaar zijn. We weten uit studies die deze week in de media zijn gepubliceerd dat er zeker in Brussel en dus ook in Sint-Gillis rond de 20% van de bevolking nu al aangeeft om het vaccin weigeren. We weten ook dat zeker in de sociale media maar ook elders foute informatie over vaccins in het algemeen wordt verspreid. Daarom willen wij het volgende weten van de gemeente en van het college:

Is de gemeente betrokken in het uitvoeren het vaccinatieplan, bv. door het identificeren en informeren van doelgroepen, de terbeschikkingstelling van een gebouw – een school bijvoorbeeld - voor een vaccinatiecentrum of op een andere manier?

Is de gemeente en in het bijzonder de dienst Volksgezondheid van plan om een informatiecampagne over de vaccinatie te organiseren? Of een informatiecampagne van een andere overheid op lokaal vlak te steunen?

Heeft de gemeente een plan om bepaalde doelgroepen, zoals de buitenlandse bevolking of kwetsbare personen, over de vaccinatie te informeren en deze personen van de voordelen ervan te overtuigen?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : Cette question est au cœur des préoccupations des habitant.e.s. Nous attendons tous de pouvoir reprendre une vie « normale ».

Le gouvernement fédéral et régional nous feront part de leurs éventuelles demandes mais, jusqu'à présent, nous ne disposons d'aucune information. Nous savons que la Commission communautaire commune (Cocom) y travaille.

Si nous sommes sollicités pour la mise à disposition de lieux, de moyens ou de tout autre forme d'aide, nous apporterons volontiers notre concours.

En tout cas, le service communal de la Santé publique, en collaboration avec le réseau d'asbl et les maisons médicales, lancera une campagne d'information sur la nécessité de se faire vacciner en général, et contre le Covid-19, en particulier. Il est important que le public comprenne l'intérêt individuel et collectif de se prémunir contre des maladies.

Pour le public « précarisé », nous ferons passer l'information via notre réseau social – CPAS, Croix-Rouge, les associations, les travailleurs sociaux de rue, les agents du service de la Prévention, etc. De cette manière, nous pourrons informer l'ensemble de la population de l'utilité de la vaccination.

Pour ce qui concerne la population étrangère, sans vouloir faire des généralités, j'ai déjà pu observer que les personnes qui viennent de pays pauvres sont particulièrement attentives à faire vacciner leurs enfants. Elles sont très conscientes de la valeur d'un vaccin, pour en avoir été souvent privées dans leurs pays d'origine.

Par ailleurs, pour intégrer une crèche communale, l'enfant doit être en ordre de vaccins. En tant qu'échevine de la Petite Enfance, je peux vous assurer qu'il est extrêmement rare que ce soit les étrangers qui chicanent. Au contraire. Dès qu'il y a un vaccin à faire, ils sont les premiers à tendre le bras de leurs enfants.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je suis heureux d'entendre votre réponse. Ma question n'avait pas du tout une visée politique. Pour éviter tout malentendu, je ne cherchais pas du tout à rejeter une faute éventuelle sur la population étrangère. J'ai pensé à ce groupe en particulier parce qu'il comprend des personnes qui suivent moins les médias belges et pourraient donc ne pas être au courant du lancement de la campagne de vaccination.

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé – LB : J'ai bien compris ce que vous vouliez dire mais nous sommes en présence d'une pandémie. Dans le monde entier, on parle de cette maladie et de l'arrivée d'un vaccin. Donc, même les personnes qui ne comprennent pas le français sont en contact avec leurs familles restées dans le pays d'origine et sont donc au courant.